REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

ARMP Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 350/2022

A LA FIRME SOCOPROS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOI/S/04/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de Francs Congolais deux cent vingt-deux millions neuf cent nonante mille nonante-huit, quarante-huit centimes (CDF 222 990 098,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 560 930,69 (Francs Congolais un million cinq cent soixante mille neuf cent trente, soixante-neuf centimes).

Fait à Kinshasa, le 23/11/2022.

Pour servir et se l'on cerque de droi

Directeur Administratif et Financier Big UUSALEMVO TUTALA

Sig LUSALEWIVO 1812

ARMP ARMP SCHOOL OF THE METERS OF THE STATION DES MANAGEMENT OF TH

Raymond M.L YUMBA Directeur Général ari 13,